



Conseil du développement industriel

Quarante-neuvième session

Vienne, 12-15 juillet 2021

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est établi en application des résolutions GC.15/Res.1 et GC.16/Res.2 de la Conférence générale, ainsi que de la conclusion 2016/6 du Comité des programmes et des budgets et du paragraphe e) i) de la décision IDB.44/Dec.9 du Conseil du développement industriel, dans lequel ce dernier prie le Directeur général et le Secrétariat de renforcer et d'entretenir le dialogue qu'ils ont engagé avec les représentants des États Membres sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

I. Aperçu général

1. Alors que la première année de la décennie d'action s'achève, la communauté internationale maintient fermement le cap sur les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en continuant à affronter les sérieuses difficultés apportées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). En favorisant la création d'emplois, l'innovation et la mise au point de nouvelles techniques de production plus écologiques, un développement industriel inclusif et durable peut contribuer directement et indirectement à la réalisation des cibles socioéconomiques et environnementales associées aux objectifs de développement durable¹.

¹ Voir Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. *Industrialization as the driver of sustained prosperity* (L'industrialisation, moteur d'une prospérité soutenue) (Vienne, 2020).

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Suivi et examen au niveau mondial

2. Au niveau mondial, l'ONUDI a participé, en 2021, au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui portait sur le thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ». Cette édition 2021, axée sur l'examen des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13 et 17, a été l'occasion pour l'Organisation de mettre en évidence l'action qu'elle menait pour reconstruire en mieux par un développement industriel inclusif et durable associé à une reprise verte, à l'économie circulaire et au passage au numérique.

3. Dans le cadre de sa participation aux travaux du Groupe de travail technique des Nations Unies sur l'énergie, l'ONUDI a dirigé l'élaboration de deux notes de synthèse sur les liens entre les objectifs 7 et 9 et entre les objectifs 7 et 12. Le Conseil du développement industriel n'a pas présenté ses contributions au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021.

III. Appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

4. En tant qu'organisme responsable des six indicateurs relatifs à l'industrie associés à l'objectif de développement durable n^o 9, l'ONUDI a continué à jouer un rôle important dans l'action internationale menée pour répondre aux besoins en données suscités par le programme de développement durable, notamment en participant aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Pour faciliter la communication d'informations sur la réalisation de ces objectifs, l'ONUDI a mis au point, sur sa plateforme d'analyse de l'industrie, un indice industriel sur l'objectif 9, qui permet de suivre les progrès accomplis par les pays sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable.

5. L'ONUDI a aussi continué à aider les pays à développer les capacités dont ils disposaient pour recueillir des statistiques sur l'industrie et ses liens avec le développement durable, en particulier sous l'angle des petites entreprises, du genre, de l'environnement et de l'économie numérique. En février 2020, l'ONUDI a publié un rapport sur l'importance des questions de développement industriel pour le bien-être de la population (« How industrial development matters to the well-being of the population ») démontrant les liens entre l'objectif 9 et les autres objectifs de développement durable.

6. La création de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux qui existent (objectif 17) restent un volet fondamental de l'action menée par l'ONUDI. L'Organisation a continué à intensifier sa coopération avec les institutions financières internationales en aidant ses États Membres à formuler et à mettre en œuvre des opérations d'investissement dans le développement financées par ces institutions. Ainsi, en 2020, elle a aidé les gouvernements à mettre en œuvre l'opération d'urgence face à la COVID-19, financée notamment par la Banque mondiale, la Société financière internationale et la Banque africaine de développement.

7. L'ONUDI a également conclu des partenariats d'affaires avec plus d'une centaine d'entités dans plus de 55 pays, ce qui contribue à stimuler les compétences, la technologie et les ressources du secteur privé pour progresser sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable. Elle a contribué activement à l'action menée par les Nations Unies pour renforcer la coopération Sud-Sud par l'élaboration de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de la coopération

Sud-Sud et la diffusion des connaissances et des pratiques exemplaires dans ce domaine.

8. Sur le plan des programmes, la mise en œuvre du Programme de partenariat pays (PCP), qui consiste à soutenir des projets d'infrastructures industrielles de grande envergure, est en cours dans 11 pays². En favorisant des initiatives de développement, telles que la création de parcs agro-industriels intégrés en Éthiopie et d'agropoles au Sénégal, les PCP continuent d'encourager les secteurs public et privé à investir dans des projets nationaux prioritaires et de contribuer à la transformation structurelle et à la création d'emplois.

9. Les interventions en faveur du développement menées par l'ONUDI pour faciliter l'accès aux technologies de pointe – chaîne de blocs et Internet des objets, notamment – dans des pays en développement tels que le Ghana, le Kenya et la Namibie, contribuent à développer la traçabilité et la qualité dans les chaînes de valeur agro-industrielles, à améliorer l'accès aux énergies durables et à renforcer la sécurité alimentaire. Dans le domaine agro-industriel, l'ONUDI a continué à mener des interventions en vue d'accroître les capacités entrepreneuriales et techniques de segments marginalisés de la population, notamment les femmes, les jeunes, les habitants des zones rurales et les personnes réfugiées. Les activités ciblées menées en Guinée, en Iraq, à Madagascar, au Mali, au Sénégal et en Tunisie en 2020 ont permis de créer 1 400 emplois et 120 jeunes pousses, dont un grand nombre sont dirigées par des femmes, et de former pas moins de 500 femmes.

10. L'ONUDI aide les pays en développement à adopter les principes et les pratiques d'une économie circulaire, solution viable pour accélérer la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 3 (relatif à la santé), l'objectif 6 (relatif à l'eau propre), l'objectif 7 (relatif à l'énergie propre et d'un coût abordable), l'objectif 8 (relatif au travail décent et à la croissance économique), l'objectif 12 (relatif à la consommation et à la production responsables), l'objectif 13 (relatif aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 15 (relatif à la vie terrestre).

11. À la demande de la Conférence générale, l'ONUDI organise des consultations sur l'économie circulaire pour permettre aux États Membres de délibérer sur les moyens de promouvoir la transition vers une économie circulaire, de recenser les obstacles à cette transition et d'imaginer des solutions pour les surmonter. Ces consultations menées à l'échelle mondiale amènent les organes directeurs à prendre des décisions concrètes pour faire avancer les travaux de l'ONUDI et de ses États Membres sur l'économie circulaire dans les réunions intergouvernementales et promouvoir ainsi un développement industriel inclusif et durable. En outre, l'ONUDI s'est associée avec la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour lancer la Global Alliance on Circular Economy and Resource Efficiency (alliance mondiale sur l'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources). Pour transposer des mesures concrètes à une plus grande échelle, l'ONUDI élargit son portefeuille d'activités relatives à l'économie circulaire pour qu'elles comprennent des volets consacrés aux parcs éco-industriels, à la chimie verte, à la gestion durable des déchets, à la création d'emplois verts, à l'innovation par les technologies propres et à l'entrepreneuriat.

12. L'ONUDI codirige, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Groupe de travail sur l'innovation, la technologie et les données chargé de préparer le dialogue de haut niveau sur l'énergie que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies doit convoquer en septembre 2021. L'élargissement récent du Programme mondial d'innovation par les technologies propres de l'ONUDI à de nouveaux pays partenaires devrait contribuer à la réalisation des objectifs de

² Cambodge, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Kirghizistan, Maroc, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie (avril 2021).

développement durable n^{os} 7, 9 et 13 par la promotion de technologies novatrices relatives au climat et aux énergies propres et des modèles d'activité correspondants.

13. À l'orée de la deuxième année d'application de la Stratégie de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2020-2023, l'Organisation est en passe d'atteindre l'objectif consistant à faire en sorte que ses programmes et projets contribuent dans une large mesure à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (objectif de développement durable n^o 5). La collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les gouvernements finlandais, norvégien et suédois s'est poursuivie en 2020 dans le cadre du Forum de discussion de Vienne, dont l'édition 2020 a porté, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, sur la prise en compte des questions de genre dans la gestion des crises.

14. Les opérations internes menées pour favoriser et renforcer l'efficacité de l'Organisation et contribuer ainsi à rendre les programmes plus utiles à la réalisation du Programme 2030, comprennent les activités suivantes :

a) En 2020, le Bureau des affaires juridiques de l'ONUDI a négocié et conclu plus de 70 accords et arrangements avec des gouvernements, des organisations internationales, des organisations nationales et d'autres entités. La majorité de ces accords et arrangements porte sur les activités de financement et de coopération conduites par l'Organisation pour aider les États Membres à mener à bien le Programme 2030³ ;

b) En réponse aux États Membres, qui ont prié le Directeur général d'intensifier l'action menée par l'ONUDI pour mobiliser des ressources financières suffisantes, l'Organisation a pleinement appliqué, en 2020, le principe du recouvrement intégral des coûts afin d'accroître ses capacités et de régler certaines de ses difficultés liées au financement du budget ordinaire. Le principe du recouvrement intégral des coûts a donné des résultats tangibles sur le plan financier car il a permis de lever 2,3 millions d'euros de recettes au titre du budget opérationnel pour 2020, et il continuera à apporter un complément de ressources au programme et aux budgets 2022-2023 ;

c) L'Organisation introduit actuellement des subventions et des instruments et mécanismes financiers qui lui permettront d'accéder à de nouvelles ressources financières et de continuer à diversifier ses partenaires financiers. Ainsi, elle pourra développer sa coopération avec ses nouveaux partenaires et donateurs, comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le Fonds pour l'environnement mondial et l'Union européenne.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

15. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.

³ Voir l'appendice G du *Rapport annuel de l'ONUDI 2020*.